

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013

13/3 – EXAMEN DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2011 DE LA  
CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION  
D'ELECTRICITE

Par convention en date du 20 avril 1999, la ville a concédé à la société EDF pour une durée de 30 ans le service public de distribution d'énergie électrique.

Cette Délégation de Service Public a été établie sur la base du modèle de cahier des charges des concessions de distribution et fourniture d'électricité, élaboré en 1992 par la fédération nationale des collectivités et régies et EDF puis approuvé par le Ministre de l'industrie.

Conformément à l'article 32 du contrat de concession, le concessionnaire présente à l'autorité concédante un compte-rendu d'activité pour chaque année civile.

Le rapport d'activité de l'année 2011 a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 11 décembre 2012.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du compte-rendu d'activité 2011 présenté par la société ERDF.

Pas de vote.